

Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/11/2025 - B2025/010866 - 2014 B 00286 - 424 657 484 - ILKLEY FINANCE

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 30 Juin
À 15 heures

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée « ILKLEY FINANCE » se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire sur la convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent WALKER, associé.

Sont présents :

- Monsieur Laurent WALKER :2 591 parts
- Monsieur Philippe WALKER :760 parts
- SCI Sarraïl :1.300 parts
- Société NPL :698 parts

Total des parts des associés présent : 5349 parts sur les 5349 composant le capital social.

Le président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Madame Elise BLOUET, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.
Monsieur Jean-Marie LINTZ, Co-Commissaires aux Comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux article L.223-19 et suivants du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeant ou associés et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs à conférer,

- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels,
- Le rapport de gestion établi par gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L223-19 et suivants du code de Commerce,
- Les rapports des Commissaires aux Comptes,
- Le texte de projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir et lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code du Commerce, établis par la gérance. Lecture est ensuite donnée du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

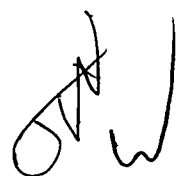
Bénéfice de l'exercice	129 364 euros
------------------------	---------------

AFFECTATION

Au report à nouveau	129 364 euros
---------------------	---------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont :

- Exercice 2023 : 0 euros
- Exercice 2022 : 37 443 euros



- Exercice 2021 : 0 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, décide qu'il n'y a pas lieu de procéder à une augmentation de capital social en numéraire au bénéfice des salariés de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la prise en charge des cotisations sociales de Monsieur Philippe WALKER.

L'Assemblée Générale approuve la rémunération de 96 000 euros perçue par Monsieur Laurent WALKER, gérant au cours de l'exercice écoulé ainsi que les cotisations sociales prises en charge par la société, et fixe la rémunération de Monsieur Laurent WALKER à 8 000 euros par mois soit une rémunération pour 2024 de 96 000 euros avec prise en charge des cotisations sociales par la société.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés ainsi que les opérations résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Nomination de commissaires aux comptes suppléants :

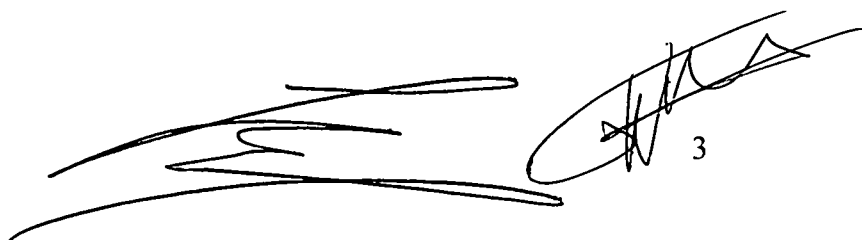
- Madame Ludivine PERRIN : 35 place de la République à Stenay (55700)
- EXA AUDIT : 125 rue la Fayette à Paris (75010)

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.



3



ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

RESOLUTION de l'AGO du 28 juin 2024

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale des associés décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

ORIGINE

Bénéfice de l'exercice	129 364 euros
------------------------	---------------

AFFECTATION

Au report à nouveau	129 364 euros
---------------------	---------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont :

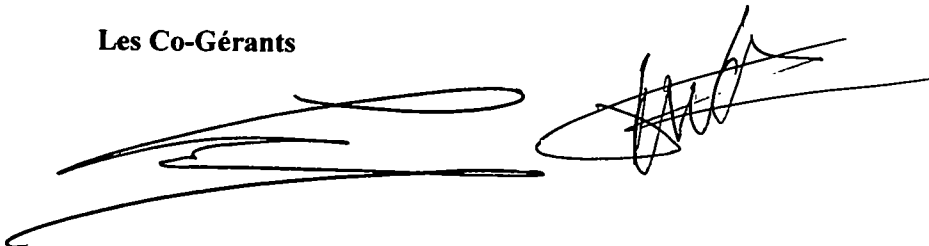
- Exercice 2023 : 0 euros
- Exercice 2022 : 37 443 euros
- Exercice 2021 : 0 euros

Décision de l'Assemblée Générale du 30 juin 2025

Résolution adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

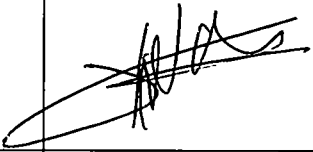
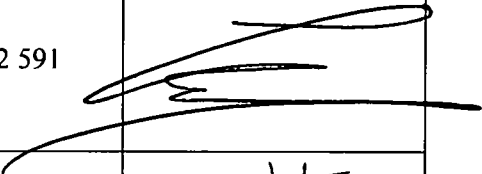
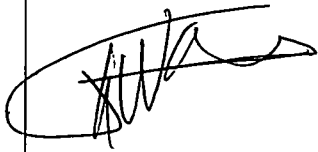
Les Co-Gérants



ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

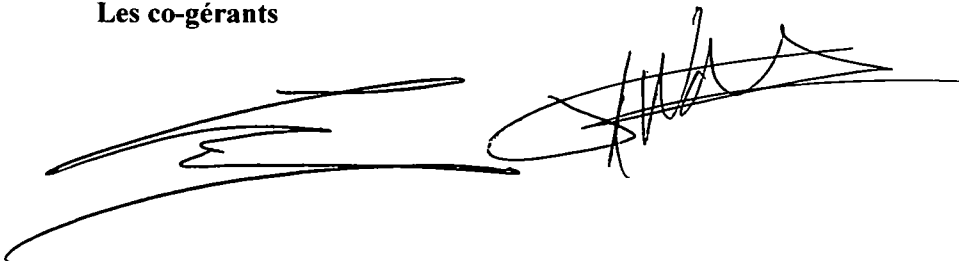
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
REUNIE EN DATE DU 30 JUIN 2025

FEUILLE DE PRÉSENCE

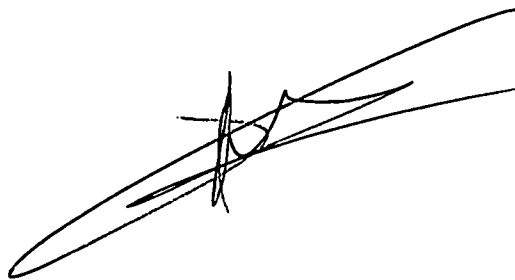
N° d'ordre	Nom Adresse	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature
1)	Monsieur Philippe WALKER 25 bis rue Gambetta 51100 REIMS	760	760	
2)	Monsieur Laurent WALKER 5 avenue de Reims 51390 GUEUX	2 591	2 591	
3)	SCI SARRAIL Représentée par Monsieur Philippe WALKER	1.300	1.300	
4)	Société NPL Représentée par Monsieur Philippe WALKER	698	698	

Certifiée sincère et véritable la feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 4 associés présents ou représentés possédant ensemble 5 349 parts.

Les co-gérants



Bilan et Compte de résultat

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the title bar.

Bilan Actif

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Edition du 06/06/25

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	7 062	6 814	248	1 932
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	7 062	6 814	248	1 932
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	35 044	18 729	16 315	162 390
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	35 044	18 729	16 315	162 390
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 292 100		3 292 100	2 451 308
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	3 292 100		3 292 100	2 451 308
ACTIF IMMOBILISÉ	3 334 206	25 543	3 308 663	2 615 629

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	127 811		127 811	408 910
Autres créances	6 931 167		6 931 167	6 778 185
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 058 979		7 058 979	7 187 095
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	442 653		442 653	663 464
Charges constatées d'avance	1 812		1 812	
TOTAL disponibilités et divers :	444 465		444 465	663 464
ACTIF CIRCULANT	7 503 444		7 503 444	7 850 560

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	10 837 650	25 543	10 812 107	10 466 189
----------------------	-------------------	---------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/06/25
Devise d'édition EURO

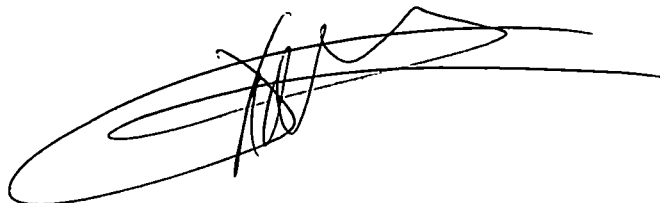
RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 000 000	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	521 739	521 739
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	6 515 636	6 496 033
Résultat de l'exercice	129 364	19 603
TOTAL situation nette :	9 366 740	9 237 376
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	9 366 740	9 237 376
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	869 144	597 697
Emprunts et dettes financières divers	467 828	481 869
TOTAL dettes financières :	1 336 972	1 079 566
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 008	26 594
Dettes fiscales et sociales	61 743	119 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 643	3 643
TOTAL dettes diverses :	108 395	149 247
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 445 367	1 228 813
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	10 812 107	10 466 189

Compte de Résultat (Première Partie)

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	582 771		582 771	388 180
Chiffres d'affaires nets	582 771		582 771	388 180
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 160	133 061
Autres produits			1	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			587 931	521 243
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			853	
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			252 012	239 457
TOTAL charges externes :			252 865	239 457
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			8 804	4 305
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			232 024	224 278
Charges sociales			109 254	104 336
TOTAL charges de personnel :			341 278	328 614
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			8 897	15 657
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			8 897	15 657
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			5	2
CHARGES D'EXPLOITATION			611 849	588 034
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(23 917)	(66 790)



Compte de Résultat (Seconde Partie)

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24
Edition du 06/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(23 917)	(66 790)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	138 910	132 405
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	138 910	132 405
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 676	16 677
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	18 676	16 677
RÉSULTAT FINANCIER	120 234	115 728
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	96 317	48 938
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100	826
Produits exceptionnels sur opérations en capital	159 500	
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 879
	159 600	4 704
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 066	53 428
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	142 373	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	145 439	53 428
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	14 161	(48 724)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(18 887)	(19 389)
TOTAL DES PRODUITS	886 441	658 353
TOTAL DES CHARGES	757 077	638 750
BÉNÉFICE OU PERTE	129 364	19 603

Capacité d'autofinancement

Elise BLOUET
Commissaire aux comptes

Didier LINTZ
Commissaire aux comptes

ILKLEY FINANCE
SARL au capital de 2 000 000 €

Siège social : 16 rue Léna Bernstein
51100 REIMS
RCS : 424 657 484 Reims

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Elise BLOUET
35 place de la république
55700 STENAY
Tél. 03.29.80.68.65

Didier LINTZ
6 rue Colette
25500 MORTEAU
Tél. 03.81.67.28.15

ILKLEY FINANCE

SARL au capital de 2 000 000 €

Siège social : 16 rue Léna Bernstein

51100 REIMS

RCS : 424 657 484 Reims

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale ordinaire de la société ILKLEY FINANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL ILKLEY FINANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SARL ILKLEY FINANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note de l'annexe « Participations et autres titres » précise que les titres sont évalués au coût d'achat et dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, notamment à revoir les perspectives de rentabilité des activités concernées et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

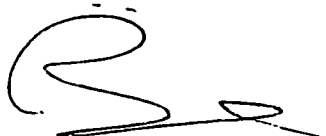
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

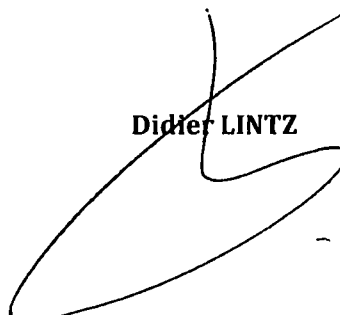
Fait à Stenay et Morteau, le 11 juin 2025

Les Co-commissaires aux comptes

Elise BLOUET



Didier LINTZ



Bilan Actif

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	7 062	6 814	248	1 932
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	7 062	6 814	248	1 932
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	35 044	18 729	16 315	162 390
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :	35 044	18 729	16 315	162 390
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	3 292 100		3 292 100	2 451 308
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	3 292 100		3 292 100	2 451 308
ACTIF IMMOBILISÉ	3 334 206	25 543	3 308 663	2 615 629
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits Intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	127 811		127 811	408 910
Autres créances	6 931 167		6 931 167	6 778 185
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 058 979		7 058 979	7 187 095
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	442 653		442 653	663 464
Charges constatées d'avance	1 812		1 812	
TOTAL disponibilités et divers :	444 465		444 465	663 464
ACTIF CIRCULANT	7 503 444		7 503 444	7 850 560
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	10 837 650	25 543	10 812 107	10 466 189

Bilan Passif

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 000 000	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	521 739	521 739
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	6 515 636	6 496 033
Résultat de l'exercice	129 364	19 603
TOTAL situation nette :	9 366 740	9 237 376
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	9 366 740	9 237 376
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	869 144	597 697
Emprunts et dettes financières divers	467 828	481 869
TOTAL dettes financières :	1 336 972	1 079 566
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 008	26 594
Dettes fiscales et sociales	61 743	119 010
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 643	3 643
TOTAL dettes diverses :	108 395	149 247
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 445 367	1 228 813
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	10 812 107	10 466 189

Compte de Résultat (Première Partie)

ILKLEY

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	582 771		582 771	388 180
Chiffres d'affaires nets	582 771		582 771	388 180
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 160	133 061
Autres produits			1	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			587 931	521 243
CHARGES EXTERNES			853	
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			252 012	239 457
TOTAL charges externes :			252 865	239 457
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			8 804	4 305
CHARGES DE PERSONNEL			232 024	224 278
Salaires et traitements			109 254	104 336
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :			341 278	328 614
DOTATIONS D'EXPLOITATION			8 897	15 657
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			8 897	15 657
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			5	2
CHARGES D'EXPLOITATION			611 849	588 034
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(23 917)	(66 790)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ILKLEY

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(23 917)	(66 790)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	138 910	132 405
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	138 910	132 405
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	18 676	16 677
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	18 676	16 677
RÉSULTAT FINANCIER	120 234	115 728
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	96 317	48 938
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100	826
Produits exceptionnels sur opérations en capital	159 500	
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 879
	159 600	4 704
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 066	53 428
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	142 373	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	145 439	53 428
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	114 161	(48 724)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(18 887)	(19 389)
TOTAL DES PRODUITS	886 441	658 353
TOTAL DES CHARGES	757 077	638 750
BÉNÉFICE OU PERTE	129 364	19 603



Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Aucun changement de méthodes et d'estimation n'est intervenu en cours d'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les Intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Immobilisations corporelles	Durée Amortissements pour dépréciation	Durée Amortissements fiscalement pratiqués
Matériel industriel	2 à 10 ans	2 à 10 ans
Outils industriels	3 à 8 ans	3 à 8 ans
Installations générales	3 à 10 ans	3 à 10 ans
Matériel de transport	1 à 4 ans	1 à 4 ans
Matériel de bureau	3 à 4 ans	3 à 4 ans
Mobilier	3 à 10 ans	3 à 10 ans

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti / coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

INTEGRATION FISCALE

Société intégrée groupe fiscale ILKLEY depuis le 30/12/2020.

Nouvelle intégration de la société AWA à compter du 01/01/2024.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



Composition du Capital Social

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	5349	373,9
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	5349	

Tableau d'affectation du résultat

ILKLEY

01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

ORIGINES	
Report à nouveau de l'exercice précédent	6 496 033
Résultat de l'exercice précédent	19 603
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	6 515 636

AFFECTATIONS	
Affectations aux réserves	
Réserve légale	
Réserve spéciale des plus-values à long terme	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	6 515 636
TOTAL DES AFFECTATIONS	6 515 636

Tableau de variation des capitaux propres

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	2 000 000			2 000 000
Primes liées au capital social	521 740			521 740
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	200 000			200 000
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	6 496 033	19 603		6 515 636
Résultat de l'exercice		129 364		129 364
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	9 217 773	148 967		9 366 740

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

Liste des Filiales et Participations

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAH avant affect. résultat	Cotisation du capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus en Bénéfice	Valeur comptable des titres détenus en Net	Prêts & avances consentis par la société non remboursés	Montant des cautions et avers d'attente par la société	Capitaux d'attente en exercice après ajustement	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au contra exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales (Plus de 50% du capital détenu)										
SAS AWA	50 000	113 592	100	50 000				2 048 883	81 568	
SAS BCA LOCATION	678 398	398 753	100	697 431				1 550 828	24 502	
SAS PWA	436 000	1 407 118	100	1 301 203				24 638 415	48 173	
SAS PWA2	150 000	189 159	100	150 000				1 399 330	(167 651)	
SWAT	10 000	103 701	100	18 000				649 822	28 107	
SARL S.E.ECHAPPE	25 000	180 453	100	250 261				605 577	78 294	
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
SAS TRAJECTOIRE S	500 000	1 195 075	49	590 631				5 500 532	51 583	
NPL	10 000	564 478	10	1 000				327 729	118 848	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises en A.										
françaises										
étrangères										
2. participations non reprises en A.										
françaises										
étrangères										

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

Elise BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	96 317	24 088
Résultat exceptionnel (hors participation)	14 161	3 541
Résultat comptable (hors participation)	110 477	27 629

Immobilisations

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	11 172		
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations incorporelles :	11 172		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	20 876		
Matériel de transport	152 000		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 421		3 511
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :	188 297		3 511
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 451 308		840 792
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL Immobilisations financières :	2 451 308		840 792
TOTAL GÉNÉRAL	2 650 777		844 304

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors services	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légal
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement		4 110	7 062	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :		4 110	7 062	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers		2 146	18 730	
Matériel de transport		152 000		
Mat. de bureau, informatique et mobil.		2 619	16 314	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :		156 765	35 044	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			3 292 100	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL Immobilisations financières :			3 292 100	
TOTAL GÉNÉRAL		160 875	3 334 206	

Charges à Payer

ILKLEY

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 886
Dettes fiscales et sociales	16 869
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	1 264
Autres dettes	
TOTAL	43 019

État des Échéances des Créances et Dettes

ILKLEY

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	127 811	127 811	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	69 318	69 318	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	3 441	3 441	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	6 857 150	6 857 150	
Débiteurs divers	1 258	1 258	
TOTAL de l'actif circulant :	7 058 979	7 058 979	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 812	1 812	

TOTAL GÉNÉRAL	7 060 791	7 060 791	
----------------------	------------------	------------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	1 264	1 264		
- à plus d' 1 an à l'origine	867 880	178 777	582 128	106 976
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	43 008	43 008		
Personnel et comptes rattachés	11 463	11 463		
Sécurité sociale et autres organismes	18 638	18 638		
Impôts sur les bénéfices	408	408		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 554	29 554		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 680	1 680		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	467 828	467 828		
Autres dettes	3 643	3 643		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	1 445 367	756 263	582 128	106 976
----------------------	------------------	----------------	----------------	----------------

ILKLEY

Devise d'édition EURO

Elise BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
TOTAL	

Charges et Produits Constatés d'Avance

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

Elise BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 812	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 812	

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
PROD SUR EXERCICES ANTERIEURS	100	772000
PRODUITS EXCEPT CESSIONS ELEMNTS ACTIFS	159 500	775000

TOTAL	159 600	
-------	---------	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
CHARGES SUR OP DE GESTION	3 066	671800
CHARGES VAL.COMP.DES ELEMENTS ACTIFS CEDES	142 373	675000

TOTAL	145 439	
-------	---------	--

RESULTAT EXCEPTIONNEL 14160.63

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
REVENUS VMP	7 821	764000
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	131 089	768000

TOTAL	138 910	
-------	---------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
INTERETS DES EMPRUNT BP	5 343	661000
INTERETS DES EMPRUNTS CIC	1 531	661100
INTERETS DES EMPRUNTS CRCA	4 388	661110
INTERETS DES CPTES COURANTS	7 415	661500

TOTAL	18 676	
-------	--------	--

RESULTAT FINANCIER 120234.04

Engagements Financiers

ILKLEY

Elise BLOUET
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	800 000
BPLC CAUTION PWA 200 000	
BPLC CAUTION LWA 200 000	
CRCA CAUTION BCA LOCATION 400 000	

TOTAL	800 000
-------	---------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	200 000
CIC CAUTION SUR VENTES BAILLY 200 000	

TOTAL	200 000
-------	---------



EMPRUNT DETAIL ILKLEY

	MONTANT DEPART	RESTANT DUE 12/24	1 AN AU PLUS	1 AN A 5 ANS	PLUS 5 ANS	DATE DE FIN
ILKLEY						
BPLC	300000	151094,73	74724,33	76370,40		14/12/2026
CIC	200000	80840,67	39998,05	40842,62		20/12/2026
BPLC	350000	200000,00	50000,00	150000,00		06/09/2028
CRCA	450000	435944,89	14055,11	314914,18	106975,6	01/07/2031
TOTAL		867880,29	178777,49	582127,20	106975,60	
INTERETS COURUS		1263,88	1263,88			

Effectif Moyen

ILKLEY

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition EURO

Elise BLOUËT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
35, place de la république
55700 STENAY
TEL: 03.29.80.68.65
elise-blouet@orange.fr

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	3	

Elise BLOUET
Commissaire aux comptes

Didier LINTZ
Commissaire aux comptes

ILKLEY FINANCE
SARL au capital de 2 000 000 €

Siège social : 16 rue Léna Bernstein
51100 REIMS
RCS : 424 657 484 Reims

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Elise BLOUET
35 place de la république
55700 STENAY
Tél. 03.29.80.68.65

Didier LINTZ
6 rue Colette
25500 MORTEAU
Tél. 03.81.67.28.15

ILKLEY FINANCE

SARL au capital de 2 000 000 €

Siège social : 16 rue Léna Bernstein
51100 REIMS

RCS : 424 657 484 Reims

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société ILKLEY FINANCE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 223-19 dudit code, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- **Conventions conclues avec la SARL S.E ECHAPPEMENT**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SARL SE. ECHAPPEMENT.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2024, à la SARL S.E ECHAPPEMENT est de 10 553 €.

- **Conventions conclues avec la SAS TRAJECTOIRE 51**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SAS TRAJECTOIRE 51.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2024, à la SAS TRAJECTOIRE 51 est de 25 000 €.

- **Conventions conclues avec la SNC WAPI**

Personnes concernées :

- Monsieur Laurent WALKER

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SNC WAPI

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2024, à la SNC WAPI est de 7 500 €.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Conventions conclues avec la SAS PWA**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SAS PWA.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2024, à la SAS PWA est de 278 406 €.

Convention n° 2

Nature et Objet :

Convention d'intégration fiscale conclue avec la SAS PWA 2 à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modalités :

Le montant de l'impôt 2024 est - 17 002 €, et correspond au montant théorique que supporterait la société, en dehors de l'intégration fiscale.

A ce titre, le compte courant intégration fiscale de la SAS PWA 2 est créditeur de 136 729 € au 31 décembre 2024, et n'a fait l'objet d'aucune rémunération sur l'exercice.

Convention n° 3

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SAS PWA 2

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2024 :

1 024 089 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

20 354 €

- **Conventions conclues avec la SAS PWA 2**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SAS PWA 2.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2024, à la SAS PWA 2 est de 19 344 €.

Convention n° 2

Nature et Objet :

Convention d'intégration fiscale conclue avec la SAS PWA 2 à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modalités :

Le montant de l'impôt 2024 est nul, et correspond au montant théorique que supporterait la société, en dehors de l'intégration fiscale.

A ce titre, le compte courant intégration fiscale de la SAS PWA 2 est nul au 31 décembre 2024, et n'a fait l'objet d'aucune rémunération sur l'exercice.

Convention n° 3

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SAS PWA 2

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2024 :	285 553 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	5 599 €

- **Conventions conclues avec la SARL NPL**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention de mise à disposition d'un bureau et d'un aire de stockage en date du 30 mars 2010 avec la SARL NPL dans un immeuble sis Zac La Croix Blandin, 16 rue Léa Bernstein à Reims.

Modalités :

Le montant du loyer pour l'exercice 2024 s'élève à 12 000 €.

Convention n° 2

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SARL NPL

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2024 :

1 555 970 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

30 509 €

- **Conventions conclues avec la SCI LAURNA**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SCI LAURNA

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2024 :

853 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

17 €

- **Conventions conclues avec la SCI SARRAIL**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SCI SARRAIL

Modalités :

Montant du compte courant créditeur au 31 décembre 2024 :

325 340 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

6 379 €

- **Conventions conclues avec la SARL SWAT**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SARL SWAT

Modalités :

Montant du compte courant créditeur au 31 décembre 2024 :

1 711 981 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

32 833 €

- **Conventions conclues avec la SNC LWA**

Personnes concernées :

- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SNC LWA.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2024, à la SNC LWA est de 94 134 €.

Convention n° 2

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SNC LWA

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2024 :

1 376 533 €

Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

26 991 €

- **Conventions conclues avec la SASU BCA LOCATION**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SASU BCA LOCATION.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2024, à la SASU BCA LOCATION est de 23 663 €.

Convention n° 2

Nature et Objet :

Convention d'intégration fiscale conclue avec la SASU BCA LOCATION à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modalités :

Le montant de l'impôt 2024 est – 8 168 €, et correspond au montant théorique que supporterait la société, en dehors de l'intégration fiscale.

A ce titre, le compte courant intégration fiscale de la SASU BCA LOCATION est créditeur de 5 759 € au 31 décembre 2024, et n'a fait l'objet d'aucune rémunération sur l'exercice.

- **Conventions conclues avec la SARL VICLO**

Personnes concernées :

- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SARL VICLO

Modalités :

Montant du compte courant créditeur au 31 décembre 2024 :	396 293 €
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :	6 712 €

- **Conventions conclues avec la SAS AWA**

Personnes concernées :

- Monsieur Philippe WALKER
- Monsieur Laurent WALKER

Convention n° 1

Nature et Objet :

Convention d'assistance juridique, administrative, commerciale et technique avec une marge de 10 %, conclue avec la SAS AWA.

Modalités :

Le montant facturé des prestations, pour l'exercice 2024, à la SAS AWA est de 21 105 €.

Convention n° 2

Nature et Objet :

Convention d'intégration fiscale conclue avec la SAS AWA à compter du 1^{er} janvier 2021.

Modalités :

Le montant de l'impôt 2024 est 21 514 €, et correspond au montant théorique que supporterait la société, en dehors de l'intégration fiscale.

A ce titre, le compte courant intégration fiscale de la SAS AWA est débiteur de 7 530 € au 31 décembre 2024, et n'a fait l'objet d'aucune rémunération sur l'exercice.

Convention n° 3

Nature et objet :

Compte courant associé conclue avec la SAS AWA

Modalités :

Montant du compte courant débiteur au 31 décembre 2024 :
Intérêts comptabilisés au taux de 2 % :

498 348 €
8 073 €

- **Conventions conclues avec Monsieur Laurent WALKER**

Convention n° 1

Nature et Objet :
Rémunération de la gérance

Modalités :
Monsieur Laurent WALKER a perçu une rémunération brute de la gérance au cours de l'exercice de 96 000 € avec prise en charge des cotisations obligatoires pour 57 094 € et des cotisations facultatives pour 5 061 €.

Convention n° 2

Nature et objet :
Location d'un bureau et d'une installation de recharge électrique

Modalités :
Le montant de la location d'un bureau et d'une installation de recharge électrique des véhicules au titre de l'exercice s'élève à 5 880 €.

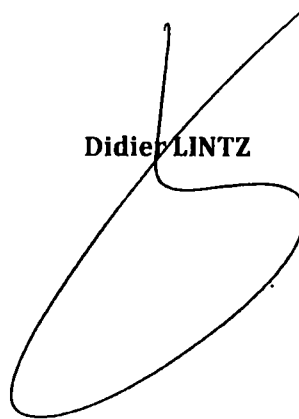
Fait à Stenay et Morteau, le 11 juin 2025

Les Co-commissaires aux comptes

Elise BLOUET

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end.

Didier LINTZ

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' shape with a vertical line extending upwards from the top.

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE SUR LES
CONVENTIONS POUR LES COMPTES DE L'ANNÉE 2024

Avec la société SAS PWA

- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SAS PWA2

- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SARL NPL

- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques signée en date du 30/03/2010

Avec la société SARL SWAT

- Convention d'intégration fiscale
- Convention de trésorerie
- Convention de prestation administratives, stratégiques et juridiques

Avec la société SCI SARRAIL

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023

Avec la société AWA

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023
- Convention d'intégration fiscale signée 13 juin 2023
- Convention de prestations de services signée en date du 2 janvier 2023

Avec la société BCA Location

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023
- Convention d'intégration fiscale signée 13 juin 2023
- Convention de prestations de services signée en date du 2 janvier 2023

Avec la société S.E Echappement

- Convention de trésorerie signée en date du 2 janvier 2023



- Convention d'intégration fiscale signée 13 juin 2023
- Convention de prestations de services signée en date du 2 janvier 2023

Avec la société WAPI

- Convention de trésorerie en date du 15 février 2024
- Convention de prestations de services en date du 15 février 2024

Avec la société TRAJECTOIRE 51

- Convention de prestations de direction en date du 1^{er} juillet 2024

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 805.600 Euros
Siège Social : ZAC Croix Blandin, 16 rue Léna Bernstein – 51100 REIMS
Siret 424 657 484 000 46 RCS Reims

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE
EXERCICE 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi, nous vous présentons notre rapport sur la gestion du Groupe.

Les seuils légaux ayant été dépassés en 2001, nous vous rappelons que notre Groupe établit des comptes consolidés depuis l'exercice 2002.

A la date de clôture de l'exercice, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- SAS PWA (100 %)
- SAS PWA2 (100 %)
- SAS BCA LOCATION (100%)
- SAS AWA (100%)
- SARL SWAT (100 %)
- SNC LWA filiale à 100% de la SARL SWAT
- SARL S.E. Echappement (100%)
- Trajectoire 51 (49%)

Les méthodes retenues sont explicitées dans la note jointe aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 40 037 000 euros.

Après prise en compte du résultat financier, le résultat net est déficitaire de 193 000 euros.

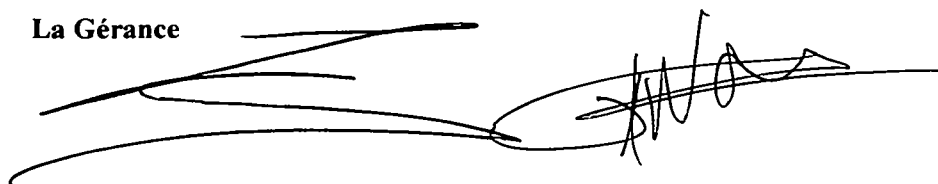
Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 9 763 000 euros hors intérêts minoritaires.

L'analyse des différentes filiales est la suivante :

- La société PWA a subi une stagnation de son chiffre d'affaires.
- La société PWA2 a eu un résultat déficitaire en 2024.
- La SARL SWAT est désormais détenue à 100% par la SARL ILKLEY FINANCE (au lieu de 50%). D'autre part la SARL SWAT a souscrit à la totalité du capital de sa filiale LWA.
- La SARL SWA a été vendu
- La SNC LWA a continué son activité de ventes de véhicules d'occasion et neufs et de réparation automobile.
- La SAS BCA Location a été bénéficiaire.
- La SAS AWA a été bénéficiaire.
- La SARL S.E. Echappement a été bénéficiaire
- Trajectoire 51 a été bénéficiaire

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et soumettons les comptes consolidés à votre approbation.

La Gérance



ILKLEY FINANCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 000 euros
Siège Social : ZAC La Croix Blandin - 16, rue Léna Bernstein - 51100 REIMS
SIRET 424 657 484 000 46 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de vous soumettre les comptes de l'exercice 2024, de vous demander de les approuver et d'en affecter les résultats.

Vous aurez également à vous prononcer sur les conventions passées au cours de l'exercice, conventions visées par les dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce et qui seront analysées dans le rapport spécial dont il vous sera donné lecture tout à l'heure.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

- Situation et évolution de la société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 la société ILKLEY FINANCE a continué son activité de :

- Contrôle et animation du Groupe
- Analyse stratégique du Groupe

- Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Les objectifs pour le nouvel exercice sont les suivants :

- Poursuites du contrôle et animation du Groupe
- Poursuite de l'analyse stratégique du Groupe

- Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

- Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant.

II - RESULTATS DE L'EXERCICE - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 129 364 euros que nous vous proposons d'affecter conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la société ainsi qu'il sera dit ci-après.

- Compte de résultat :

Au cours de l'exercice écoulé, le total des produits d'exploitation s'est élevé à 587 931 euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 611 849 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 23 917 euros.

Après prise en compte du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice clos se solde par un bénéfice de 129 364 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

AFFECTATION

Report à nouveau

129 364 euros

III - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant.

IV - MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Néant.

V - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT A L'ARTICLE 243 BIS DU C.G.I.

Nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

- Exercice 2023 : 0 euros
- Exercice 2022 : 37 443 euros
- Exercice 2021 : 0 euros

VI - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

VII - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la société ILKLEY FINANCE détient les participations suivantes :

- 100 % du capital de la SAS PWA2
- 100 % du capital de la SARL SWAT
- 100 % du capital de la SAS PWA
- 10 % du capital de la société N.P.L
- 100% du capital de la société AWA
- 100% du capital de la société BCA Location
- 49% du capital de la société Trajectoire 51
- 100% du capital de la SARL S.E. Echappement
- 50% du capital de la société WAPI
- 10% du capital de la société VICLO



VIII - ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE (FRANÇAISE ET ETRANGERE) (ARTICLE L.233-6 ET L.247.1 DU CODE DE COMMERCE)

Concernant nos filiales, nous sommes en mesure de vous fournir les éléments suivants concernant l'exercice clos au 31 décembre 2024 :

– SAS PWA2

Chiffre d'affaires : 1 420 855 euros

Résultat net comptable de l'exercice : - 187 651 euros

– SARL SWAT

Chiffre d'affaires : 849 922 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 28 107 euros

– SAS PWA

Chiffre d'affaires : 24 960 344 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 48 173 euros

– SARL N.P.L

Chiffre d'affaires : 327 730 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 118 948 euros

– SAS BCA Location

Chiffre d'affaires : 2 187 347 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 28 576 euros

– SAS AWA

Chiffre d'affaires : 2 046 983 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 61 566 euros

– TRAJECTOIRE 51

Chiffre d'affaires : 5 500 532 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 51 593 euros

– S.E. Echappement

Chiffre d'affaires : 933 433 euros

Résultat net comptable de l'exercice : + 78 294 euros

IX - PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU DE CONTROLE DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE

Néant.

X - SOCIETES CONTROLEES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LA SOCIETE ET PARTS DU CAPITAL DE LA SOCIETE DETENUES PAR CELLES-CI

SAS PWA détenue à 100%

SAS PWA2 détenue à 100%

SARL SWAT détenue à 100%

SAS N.P.L détenue à 10%

SNC LWA détenue à 100% par la SARL SWAT

SAS BCA LOCATION détenue à 100%

SAS AWA détenue à 100%

SARL S.E. Echappement détenue à 100%

SNC WAPI détenue à 50%

XI - REPARTITION DU CAPITAL-ACTION D'AUTO-CONTROLE - OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION

Néant.

XII - FRAIS GENERAUX EXCESSIFS NON ENGAGES DANS L'INTERET DE LA SOCIETE

Néant.

XIII - REGULARISATION EN CAS DE PARTICIPATIONS RECIPROQUES ILLICITES

Néant.

XIV - SANCTIONS PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Néant.

XV - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Les délais de paiement sont conformes aux pratiques usuels de la profession.

XVI - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Etat de la participation des salariés au capital social (article L.255-102 du Code de Commerce) : Néant.

XVII - CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

XVIII - MANDAT DU GERANT

Nous vous rappelons que les Gérants ont été désignés pour une durée illimitée.

XIX - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux comptes se poursuivent jusqu'à la clôture des comptes de 2027.

XX - CONVENTION DE L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

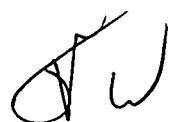
Nous vous demandons, conformément à l'article L. 223-19 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à ce même article, conclues au cours de l'exercice écoulé, ainsi qu'elles sont relatées dans le rapport spécial.

XXI - RÉMUNÉRATION DU GERANT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver la rémunération des Gérants.

XXII - COMPTES CONSOLIDÉS

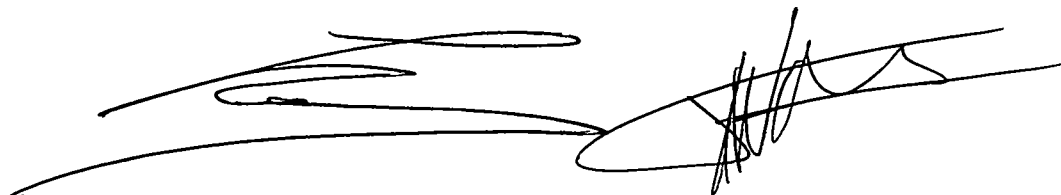
Notre société a dépassé les seuils légaux et établit des comptes consolidés. La gestion du Groupe fait l'objet d'un rapport spécifique conformément à la loi.



En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Gérant quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions qui sont soumises à votre vote.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned horizontally across the page, starting from the left margin and extending towards the center.

10/10/10